**Référentiel pour les visites réalisées à partir de janvier 2022**

**CHAMBRE D’HOTES REFERENCE**

La révision du référentiel « Chambre d’Hôtes Référence » était attendue afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des clients.

Un groupe de travail composé d’adhérents, auquel je renouvelle tous mes remerciements, a travaillé sur **une version actualisée qui sera applicable pour les visites réalisées à partir du 1er janvier 2022.**

Vous trouverez en pièce jointe un « kit » avec les documents de référence mis à jour :

**Documents sur la gestion du dispositif Chambre d’hôtes référence®**

* 1 - Le Guide de mise en place à l’usage du réseau ADN Tourisme
* 2 - Le référentiel/ L’outil excel d’aide à la visite Chambre d’hôtes **r**éférence**®**
* 3 - Les fiches de visites:

- fiche de visite « espaces communs »

- fiche de visite « chambre double ou familiale »

- fiche de visite « suite «

* 4- Le modèle pour la transmission des informations à la Fédération Nationale
* 5 - La présentation du dispositif de qualification

**Documents à destination des exploitants**

*(Avant la qualification)*

* 6 - Le guide de l’exploitant (une version interne annoté avec les évolutions des critères en vert et une version externe pour les propriétaires)
* 7 - La demande de visite

*(Après la qualification)*

* 8 - L’attestation d’attribution de la qualification Chambre d’hôtes référence® (une attestation par exploitant)
* 9 - Le certificat de qualification Chambre d’hôtes référence® (une attestation par chambre d’hôtes)